

LA C. M. B. A.

La séparation

Je ne désire pas revenir sur cette question, si ce n'est pour tenir les lecteurs de l'*Echo* renseignés sur les événements et au courant de tout ce qui se fait concernant la séparation. Beaucoup ne lisent pas les organes officiels de langue anglaise : pourquoi je pense intéresser nos frères Canadiens-Français en mettant sous leurs yeux un article du "*C. M. B. A. Journal*" de Montréal, — article qui a paru dans son dernier numéro.

Quoique n'endossant pas et ne pouvant pas endosser toutes les vues émises par l'éditorial du *Journal* dans le dit article, je suis heureux de le citer à l'appui de l'assertion que je faisais, dans mon dernier article, sur la séparation : "*Pour celui qui, froidement, impartialement, veut examiner la question, il devient impossible de désirer voir se briser les liens qui unissent ensemble tous les membres de la C. M. B. A.*"

Le témoignage du *C. M. B. A. Journal* n'est pas suspect ; tous savent fort bien l'attitude prise par ce journal sur la question de séparation, dès son origine, et son rédacteur est assez connu pour un homme énergique et sérieux, possédant des connaissances très grandes des associations et très bien renseigné sur la C. M. B. A. pour être persuadé que son dernier article est l'expression d'une conviction sérieuse.

A première vue, la séparation pouvait paraître avantageuse et tous, ou presque tous, ont d'abord cru devoir la favoriser. Mais une étude sérieuse de la question a toujours convaincu ceux qui s'y livraient, de son inopportunité. Peu importe le point de vue où l'on se place, le résultat est invariablement le même. Et, je le répète l'article suivant en est la preuve.

JURIDICTION BÉNÉFICIAIRE SÉPARÉE

"Notre correspondant S. O. fait la remarque que nous devrions discuter cette question éditorialement. Il y a déjà quelque temps nous avons émis notre opinion sur certaines questions. Probablement notre ami n'a pas vu les articles auxquels nous faisons allusion, car son nom est depuis peu sur nos listes d'abonnés. Nous avons cessé de discuter la question de la séparation bénéficiaire lorsque les articles écrits, soi-disant pour ou contre, sont devenus au lieu d'une discussion de la question en jeu, un récit de questions personnelles, vraies ou fausses publié dans des journaux officiels de la C. M. B. A.

autre que le *C. M. B. A. Journal*. Durant ce temps, nous avons étudié la question à tous ses points de vue, sans nous laisser influencer par aucune de ces remarques sans charité écrites durant la chaleur de la discussion et nous allons maintenant faire connaître à nos lecteurs le résultat de notre travail.

Comme nous l'avons dit plus d'une fois, le Canada est certainement plus salubre. La radiation de la clause concernant la Séparation Bénéficiaire a été bien peu sage. Il n'est guère probable que les succursales du Canada aient à souffrir d'une épidémie grâce au vaste territoire sur lequel elles se dispersent.

Avec tout cela à l'appui de la demande d'une séparation bénéficiaire par le Conseil du Canada, demande que nous avons appuyée ardemment et sincèrement depuis que nous sommes devenu membre de la C. M. B. A., nous en sommes venu à la conclusion que si le Canada obtenait la séparation bénéficiaire, la Pensylvanie et le Michigan voudraient aussitôt l'avoir, et le taux de mortalité dans le Conseil de New-York augmentant continuellement sans une augmentation proportionnée de membres, les versements augmenteraient à un tel point dans cet Etat que le nombre des membres diminuerait et que ce Conseil devrait se dissoudre.

Cela n'arriverait peut-être pas avant vingt ans mais, avec le système de Séparation bénéficiaire cela viendrait, et chacun des autres Grands Conseils se ressentirait directement de la perte de confiance causée par la dissolution d'un Conseil.

En consultant le "*Pocket chart of co-operation Life, Accident and Fraternal Association*" nous voyons que, durant les cinq années finissant le 31 Décembre 1890, la moyenne générale des mortalités dans l'"*Ancient Order of United Workmen*" a été de 9.30 par mille membres et, durant la même période, la moyenne des mortalités pour la Grande Loge d'Ontario seulement a été de 6.65 par mille. Dans cette loge le nombre des membres a augmenté de 11,009 à 22,679.

En 1886, la Grande Loge d'Ohio comptait 4,296 membres et une moyenne de mortalités de 16.30 par mille, et en 1890, le nombre des membres était réduit à 3,560 et la moyenne des mortalités augmentée jusqu'à 20.34 par mille. Ceci fait voir le résultat inévitable des juridictions bénéficiaires séparées — une division augmente tandis que l'autre diminue et finit par être forcée de se dissoudre.

Nous voyons que l'Ohio paie plus que deux